



Fédération Française de Gymnastique  
Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Le, 10/08/05

*Céline Péron Présidente*

Ref :03-030

Objet : Ouverture de la saison 2005-2006

à

*Mesdames, Messieurs  
les présidents d'associations  
De Provence Alpes Côte d'Azur*

*Madame, Monsieur le Président,*

Nous avons le plaisir de vous communiquer toutes les informations relatives à la saison et à l'organisation de l'année sportive.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci joints l'ensemble des pièces nécessaires à l'affiliation de votre association et l'adhésion des vos gymnastes à la Fédération Française de Gymnastique pour la saison **2005-2006**.

### 1ère étape : AFFILIATION.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'affiliation ou de ré- affiliation de votre association que nous vous demandons de nous retourner au plus tôt accompagné de :

- votre règlement de 230 € uniquement en cas de ré - affiliation.
- un exemplaire de vos statuts si changement
- la composition complète de votre conseil d'administration si nouvelle élection
- 

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune demande de licence ne pourra être traitée sans la validation de votre affiliation

## OUVERTURE DE LA SAISON 1<sup>er</sup> septembre

### 2<sup>ème</sup> étape : DEMANDE DE LICENCES

#### ● Votre association est informatisée :

Sitôt votre affiliation validée ( étape 1), le comité régional autorisera la saisie licence .Après vérification et validation de vos demandes, vous trouverez sur le site un décompte financier que vous voudrez bien honorer afin d'autoriser l'établissement de vos licences.

● **Votre association n'est pas informatisée :**

**Renouvellement de licences** : Vous êtes destinataire du listing de vos licenciés de la saison 2005/2006 que vous voudrez bien renseigner au stylo rouge ( cocher les licences que vous voulez renouveler, indiquer le nouveau tarif et les modifications dans la colonne « observation » NOM, Adresse, date de naissance si erreurs). Vous renverrez le tout au comité régional qui après traitement de votre demande vous adressera un décompte financier qu'il vous appartiendra d'honorer afin d'autoriser l'édition de vos licences.

- **Nouvelles licences** : Vous êtes destinataire de bordereaux spécifiques à chaque type de nouvelle licence. Vous renseignerez intégralement ces documents et les transmettez au comité régional qui, après vérification et enregistrement de vos demandes vous adressera un décompte financier qu'il vous appartiendra d'honorer afin d'autoriser l'édition de vos licences.
- **Nous encourageons vivement les associations à s'informatiser en bénéficiant des aides du CONSEIL REGIONAL, cet outil permet de simplifier les demandes de licences !** Vous pouvez à tout moment demander votre informatisation.

**Mutations :elles sont régies par l'article 28 des statuts de la FFG**

Nous vous adressons un exemplaire de la procédure et les formulaires de mutation.

- Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, en vous souhaitant un bonne saison 2005/2006, nous vous prions de croire , Madame, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs

*Céline Péron  
Présidente Régionale*